

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 138-22 C

Objet : RS - Approbation du règlement intérieur de la patinoire de Buisson Rond

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 138-22 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur de la patinoire de Buisson Rond**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la patinoire est dotée d'un règlement intérieur qui définit les règles générales d'accès, les conditions de sécurité à respecter, les modes d'usages des espaces, les règles de vie dans l'établissement.

Sa dernière actualisation datant de 2007, il est nécessaire de l'ajuster, pour tenir compte des évolutions technologiques et de l'offre d'activités.

Du point de vue réglementaire, les principales évolutions sont les suivantes :

- définition d'un âge minimal requis pour se rendre seul à la patinoire, fixé à 10 ans, à l'identique des piscines d'agglomération,
- discipline et sanction : en cas de comportement déviant, Grand Chambéry pourra recourir à une interdiction d'accès temporaire,
- vidéoprotection : les règles de mise en œuvre et de consultation des images enregistrées sont celles définies par l'arrêté préfectoral autorisant le système et reprises dans le présent règlement.

Du point de vue des usages et activités, les principales évolutions sont les suivantes :

- usage du jardin de glace : définition des conditions d'accessibilité,
- prestation « formule anniversaire » : définition des conditions d'organisation,
- casiers à consignes : définition des conditions d'utilisation et d'absence de responsabilité en cas de vol,
- séances réservées aux CLSH (centres de loisirs sans hébergement) : conditions d'accueil dédié pendant les petites vacances scolaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission des grands équipements du 11 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement intérieur de la patinoire de Buisson Rond,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 138-22 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du règlement intérieur de la patinoire de Buisson Rond
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	REGLEMENT INTERIEUR PATINOIRE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H27451H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27451H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022